



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **JEUDI 28 mai 2026**

Date de convocation : 22/05/2026

Date d'affichage : 22/05/2026

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 22

votants ..... 23

L'an deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes, le vingt-huit mai, Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir. En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Pascal BERGEOT, Guy BOUTOUT, Jean-Charles BOUZANNE, Loïc CHAUVEAU, Daniel CHAUVIERE, Dominique COSNARD, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Audrey FREDERICH, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Joanna GUITTER, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Isabelle LANCIEN, Nicole LEBOUCHER, Laurence MONCHATRE-POHU, Marc NAULET, Noël PERPOIL, John PLARD, Laurence MONCHATRE-POHU, Marylène SOUCHARD.

Etaient absents excusés :

- Véronique HERVE donne pouvoir à Manuela GOUPIL

**20h30 - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en présence d'Anthony Gogdet, Directeur adjoint du service Urbanisme, Aménagement et Habitat de la CCPF**

Anthony Gogdet rappelle que le débat ne donne pas lieu à un vote.

### **➤ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes du Pays Fléchois – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

#### **Exposé du Maire**

Par délibération en date du **6 mars 2025**, la Communauté de communes du Pays Fléchois a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Conformément aux dispositions des articles **L. 151-2 et L. 151-5 du Code de l'urbanisme**, le PLUi-H comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

En application de l'**article L. 153-12 du Code de l'urbanisme**, un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération



intercommunale et des conseils municipaux des communes membres, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Le Conseil Communautaire du Pays Fléchois a tenu ce débat lors de sa séance du **29 janvier 2026**.

Le Maire rappelle que ce débat **ne donne pas lieu à un vote d'approbation** mais constitue une étape obligatoire de la procédure d'élaboration du PLUi-H.

### Les cinq axes stratégiques du PADD

Le PADD du Pays Fléchois, dont le document complet est annexé à la présente délibération, s'articule autour de cinq axes stratégiques :

1. **Organiser le développement du territoire** : armature territoriale hiérarchisée autour de La Flèche (pôle de centralité), de quatre pôles de proximité et des communes rurales ; sobriété foncière avec un objectif d'au moins 40 % des logements en renouvellement urbain et un plafond de 85 hectares de consommation d'espaces ENAF sur la période 2027-2040 ; développement des mobilités alternatives.
2. **Garantir un parcours résidentiel de qualité pour tous** : environ 85 logements neufs par an, diversification des typologies, 15 % minimum de locatif aidé, lutte contre la vacance et réhabilitation du parc existant, adaptation au vieillissement démographique.
3. **Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi** : valorisation des zones d'activités intercommunales, périmètres commerciaux en centralité, dynamisation touristique, accompagnement de l'économie agricole et de sa diversification.
4. **Préserver les équilibres écologiques et les paysages** : protection de la Trame Verte et Bleue et de la Trame Noire, valorisation de la vallée du Loir, patrimoine bâti remarquable et vernaculaire, nature en ville, gestion qualitative et quantitative des eaux.
5. **Construire un territoire résilient** : transition énergétique territorialisée, encadrement de l'agrivoltaïsme, prévention des risques naturels, adaptation au changement climatique.

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 151-1 et suivants, et L. 153-12 ;
- Vu la délibération de prescription du PLUi-H en date du 6 mars 2025 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 portant débat sur les orientations générales du PADD ;
- Vu le projet de PADD annexé à la présente délibération ;

Après présentation du projet de PADD et débat au sein du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS "EDUCATION SCOLAIRE, ET PERI-SCOLAIRE"

Le Maire rappelle que seul sont mentionnées les associations qui ont fait une demande de subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<u>Education Scolaire et Péri-scolaire</u>			
APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	<b>1 420 €</b>	71 élèves X 20 €
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	<b>880 €</b>	44 élèves X 20 €
APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	<b>480 €</b>	24 élèves X 20 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G.CHAISSAC	Publique	<b>300 €</b>	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique	<b>300 €</b>	
OGEC Organismes de gestion des écoles catholiques	Privé	<b>22 835 €</b>	
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Baz/Cré	<b>200 €</b>	
<b><u>Sous Total 1</u></b>		<b>26 415 €</b>	

Christine Hérisson présente le travail de la commission pour l'attribution des subventions aux associations.

Christine Hérisson explique que l'association Babizouges (Maison des Assistantes Maternelles) bénéficiera d'un abri de jardin financé directement par la commune.

Gwénaël de Sagazan explique que la convention avec l'OGEC se termine en fin d'année. Le montant de la subvention pour 2026 est en baisse (diminution des effectifs). Si nécessaire, en fin d'année on pourra réévaluer cette subvention jusqu'à 25 000 € comme le stipule la convention.

Pascal Bergeot demande si on regarde les comptes de l'OGEC.

Christine Hérisson répond que oui, tous les comptes des associations sont étudiés par la commission. Si les comptes ne sont pas transmis il n'y a pas de subvention.

#### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<u>Associations Sportives</u>		
AAPPMA LA GAULE (Pêche) Sébastien Dugrip	Bazouges/Cré	<b>300 €</b>
SOCIETE DE BOULES DE FORT I'UNION	Bazouges	<b>500 €</b>
SOCIETE BOULES DE FORT I'UNION	Cré	<b>500 €</b>
USBC	Bazouges/Cré	<b>500 €</b>
PETANQUE DU LOIR	Bazouges	<b>600 €</b>
<b><u>Sous Total 2</u></b>		<b>2 400 €</b>

Pour l'USBC, Gwénaël de Sagazan précise que les structures du stade (bâtiments et terrains) coutent environ 20 000 €/an en fonctionnement. Il se félicite des bons résultats du Club et des jeunes formés au club qui aujourd'hui évoluent dans de grands clubs (exemple de Noa Boissé, en ligue avec Le Mans FC). Noël Perpoil acquiesce sur le fait que cette association rayonne.



Dominique Cosnard rappelle qu'une école de foot a été créée il y a quelques années par Jérôme Fauveau et qu'aujourd'hui le club compte 180 licenciés. Cette année les U15 et U17 sont en finale des coupes Sarthe.

Jérôme Fauveau répond qu'on ne peut s'enorgueillir des résultats du club et en suivant parler du coût. Le Club est très important pour la cohésion sociale et l'intergénérationnel. A titre d'exemple le club de la Flèche compte 350 licenciés et la ville de la Flèche, en plus de l'entretien des locaux et des terrains verse une subvention de 70 000 €/an. L'USBC compte 180 licenciés !

## ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<u>Associations culturelles et animations</u>		
GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	<b>300 €</b>
GENERATION MOUVEMENT	Cre	<b>200 €</b>
PRP Racing (Balade moto, tournoi pétanque)	Bazouges	<b>300 €</b>
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	<b>1 400 €</b>
LA SALAMANDRE	Bazouges	<b>200 €</b>
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	<b>200 €</b>
A.P.S.P.B.C.	Cré	<b>600 €</b>
CŒUR DE BOURGS	Bazouges	<b>300 €</b>
Photo sART	Bazouges	<b>200 €</b>
Meeples en folie (jeux de société)	Bazouges	<b>300 €</b>
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	<b>380 €</b>
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	<b>280 €</b>
ACPG CATM (Anciens Combattants)	Cré	<b>300 €</b>
<b>Sous Total 3</b>		<b>4 960 €</b>

Gwénaél de Sagazan explique que la commune a participé à la restauration du carré des Prêtes à Cré avec l'APSPBC. Il ajoute que l'association Cœur de Bourgs est très active sur les travaux de restauration de l'Eglise St-Aubin. La 1<sup>e</sup> tranche de travaux a démarré (environ 700 000 €). La levée de fonds avec la Fondation du Patrimoine fonctionne bien, déjà plus de 50 000 euros collectés.

Noël Perpoil dit que l'association Meeples en folies devrait s'ouvrir davantage et proposer des activités avec les écoles.

Daniel Chauvière explique que l'association des Amis du Barrage est à la base une association agricole visant à s'assurer le maintien du niveau de l'eau. L'assurance de l'association pour ce barrage est très importante et l'association provisionne en vue d'investissement à venir sur les aiguilles. Mais le département semble enclin à réaliser des travaux à sa charge.

## ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

<u>Associations caritatives</u>		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	<b>300 €</b>
ASSO DONS Du SANG	Bazouges/Cré	<b>120 €</b>
CROIX ROUGE	Bazouges	<b>120 €</b>
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	<b>120 €</b>
TELETHON	Bazouges	<b>120 €</b>
ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE ANGERS		<b>300 €</b>
<b>Sous Total 4</b>		<b>1 080 €</b>

Gwénaél de Sagazan demande à verser une subvention de 300 euros aux conciliateurs de justice qui ne sont pas rémunérés (ils sont juste remboursés de leur frais de déplacement) et qui rendent d'énormes services).

Christine Hérisson termine en précisant que sur la 30aine d'associations de Bazouges-Cré sur Loir il n'y a pas moins de 1300 adhérents/bénévoles.

#### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS CANTONALES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<u>Associations Cantonales</u>		
COMICE AGRICOLE CANTONAL	Bazouges/Cré	<b>735 €</b>
COMITE EMBELLISSEMENT RURAL (Fermes fleuries)	Bazouges/Cré	<b>150 €</b>
<b>Sous Total 5</b>		<b>885 €</b>

#### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS 2026 "DIVERS – AUTRES ECOLES"

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<u>Divers autres Ecoles</u>		
Centre de formation des apprentis du Mans		<b>300 €</b>
CFA Coiffure Sarthe le Mans		<b>50 €</b>
Maison familiale Chemillé en Anjou		<b>50 €</b>
Maison Familiale 61 (Mortagne au Perche)		<b>50 €</b>
Maison Familiale Verneil le Chétif		<b>100 €</b>
<b>Sous Total 6</b>		<b>550 €</b>



## ➤ **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dit :

« Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. »

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir apporté quelques modifications (voir document joint) décide à l'unanimité :**

- **De valider le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-joint et**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Marylène Souchard et Pascal Bergeot demandent d'ajouter un point sur l'expression des minorités dans le bulletin municipal,*

*Gwénaél de Sagazan répond que oui ce point sera ajouté,*

*Guy Boutout demande si les minorités ont un droit d'expression sur les supports numériques de la commune,*

*Gwénaél de Sagazan se renseigne et reviendra sur ce point.*

## ➤ **TARIFS REPAS RESTAURANTS SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2026**

La commission Enfance-Jeunesse propose de modifier les tarifs des repas et gouters en passant à 4.20 € le repas enfant, à 6.10 € le repas adulte et à 0.60 € le goûter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Il est ainsi proposé de suivre les recommandations de la commission Enfance-jeunesse et de modifier les prix des repas et gouter comme suit à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2026**.

**Récapitulatif des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :**

Cantines de Bazouges et de Cré :

- repas enfant à **4,20 €** (au lieu de 4,10 €)
- panier repas, coût du service cantine à **1,08 €** (pas de changement)
- repas adulte à **6,10 €** (au lieu de 6 €)
- Goûter garderie du soir : **0,60 €** (au lieu de 0,50 €)

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le changement de tarif ci-dessus,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Manuela Goupil et sa commission proposent d'augmenter de 10 centimes le repas au restaurant scolaire et rappellent que le coût de revient pour la commune est de 9,74 € à Bazouges et 17,08 € à Cré pour un ticket cantine à 4,20 € ! De plus le prix du ticket cantine est en-dessous des communes aux*



alentours. Elle ajoute que le repas intergénérationnel est relancé : possibilité de s'inscrire (15 jours avant) pour venir déjeuner au restaurant scolaire avec les enfants.

## ➤ **ACHAT FONDS DE COMMERCE DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la boulangerie de Monsieur et Madame Mirambeau située 5 place St-Aubin – 72200 Bazouges-Cré sur Loir, fait actuellement l'objet d'une liquidation judiciaire et que son fonds de commerce est mis en vente par Maître Bertrand Boudevin, mandataire judiciaire.

Compte tenu de l'intérêt essentiel que représente ce commerce de proximité pour la vie locale, l'attractivité du centre-bourg et le maintien des services à la population, la commune souhaite procéder à l'acquisition du fonds de commerce afin d'assurer la continuité de l'activité et de favoriser la recherche d'un futur exploitant.

Le fonds de commerce comprend notamment les éléments corporels (équipements, agencement, matériel, stock...) pour un montant de 25 000 € et les éléments incorporels (clientèle) pour un montant de 25 000 € attachés à l'exploitation de la boulangerie.

Le prix d'acquisition total proposé est fixé à **50 000 euros**.

L'objectif de la commune sera par la suite de trouver un repreneur et de céder ce fonds de commerce sous selon des modalités qui seront définies avec le futur boulanger.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

### **Article 1 :**

D'approuver l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie de M. et Mme Mirambeau, comprenant les éléments corporels et incorporels, auprès de Maître Boudevin, mandataire judiciaire, pour un montant de **50 000 euros (cinquante mille euros)**.

### **Article 2 :**

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, section d'investissement.

### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte de cession du fonds de commerce.

### **Article 4 :**

De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Gwénaél de Sagazan explique avoir déjà fait 3-4 visites d'éventuels repreneurs pour la boulangerie, tous salariés dans la région parisienne et qui souhaitent s'installer à la campagne. Il explique travailler avec un minotier pour tester la fiabilité de ces postulants mais c'est un montage long et compliqué. La boulangerie est en liquidation judiciaire sur un temps limité. Une fois ce temps passé elle sera mise aux enchères et on ne pourra plus rien faire comme ce qui s'est passé pour la pharmacie. Autant sur la pharmacie c'était inéluctable, autant sur la boulangerie c'est récupérable. C'est pourquoi il est proposé l'achat du fonds de commerce et après on pourra traiter en direct et aider les postulants à la reprise. Dominique Cosnard acquiesce en disant qu'il était prioritaire de conserver la boulangerie. Daniel Chauvière ajoute que différents scénarii seront possibles comme par exemple une gérance à mettre en place avec le minotier...*



### **Informations et questions diverses :**

- Conseiller délégué : Philippe Gouin nommé conseiller délégué depuis le 1<sup>er</sup> mai (*le tableau complet du conseil municipal avec les coordonnées va être envoyé à l'ensemble des élus*),
- Point sur le bulletin municipal, Isabelle Gillet explique que le bulletin a subi une refonte complète et qu'il se nomme « Au cœur de Bazouges-Cré sur Loir ». La distribution dans les boîtes aux lettres est prévue 1<sup>er</sup> semaine de juillet.
- Validation du programme des Journées européennes du Patrimoine, Laurence Monchatre-Pohu déroule le programme des JEP qui sera diffusé sur les supports numériques prochainement. Elle ajoute que l'objectif de la commission est de mettre en lumière l'intergénérationnel en proposant aux aînés de venir voir le spectacle dans les écoles. Budget des JEP 2026 : environ 5 000 €.
- Elections des grands électeurs pour les sénatoriales (27/09/2026) - vendredi 5 juin de 20h à 20h30 + séminaire de 18h à 20h,
- Proposition de changement de lieu des conseils municipaux dans la salle des associations à Bazouges – 8 place de l'École ? Manuela pose la question car il faut acheter des tables et chaises pour Familles Rurales dans le cadre du transfert du centre aéré et donc la question se pose d'acheter un seul et même mobilier. Pas d'objection des élus mais souhait d'attendre l'installation du centre aéré avant de prendre la décision.
- Point sur les travaux de l'Eglise St-Aubin et de la levée de fonds avec la Fondation du Patrimoine,
- Distributions des bavoirs à chaque naissance **et la CCPF offre un livre**,
- Feu d'artifice le samedi 25 juillet 2026, prévoir une réunion d'organisation et appel à bénévoles,
- Remerciement pour distribution calendrier collecte des déchets et point sur mise en place de la nouvelle collecte ordures ménagères et tri,
- ENDURO le jeudi 11 juin matin au stade,
- CCID : liste des 8 titulaires et 8 suppléants choisis par la Direction des impôts :  

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
LEBOUCHER née LEMONNIER Nicole	PROUST née VILLATTE Josette
HOTONNIER née CHARNACE Michelle	REMARS Yves
GOUPIL Manuela	ALUSSE Philippe
CHAUVIÈRE Daniel	SALLE Daniel
GUITTER née REVERT Joanna	JEANSON Arnaud
RACT-MADOUX Hervé	LAROCHE Robert
LANGLAIS née DE ABREU Sandrine	DORION CROUIGNEAU née DORION
BOURGUIGNEAU Edgar	Françoise
	NAULLET Marc



- Groupe whatSapp à créer : Bureau et conseil 2026-2032,
- Horaires éclairage public. Le principe est acquis de décaler à 22h30 l'extinction des feux à parti du 15/08/2026.
- Point d'avancement comice : Manuela Goupil informe que pour le livret 2026 nous sommes à plus de 30 000 euros d'encarts (24 000 € à la Chapelle d'Aligné en 2025), ce qui assure une sécurité financière. Gwénaël de Sagazan précise qu'un comice c'est 70-80 000 euros de budget. Audrey Frederich dit être bien occupée par le comice aussi avec la réalisation du programme et de la page Facebook. Noël Perpoil ajoute que toutes les commissions avancent bien, le programme est finalisé.
- Travaux de voirie : Loïc Chauveau annonce les travaux de voirie sur le quartier de Cré, rue des Fauvettes (couche de roulement et trottoirs) et rue des Gravieres (enrobé), route de St-Quentin (purges en attendant un bi-couche en fin d'année). Bi-couche prévu également en fin d'année route des Bois et peut-être rue des Marais. 90% du budget voirie CCPF pour le quartier de Cré cette année + 45 000 € budget communal pour les trottoirs rue des Fauvettes.
- Gwénaël de Sagazan annonce transmettre à John Plard le suivi de la production d'électricité des panneaux solaires de la Salle des fêtes. Guy Boutout souhaite également pouvoir suivre ce dossier, ce qui est accepté.
- Gwénaël de Sagazan termine par deux actes malveillants sur la commune :
  1. Vols des arbustes square Gerbé
  2. Intervention de la gendarmerie sur la commune pour égorgement de moutons non identifiés en pleine nature : interpellations + saisie des animaux.  
La commission sécurité travaille activement sur l'installation de caméras de vidéosurveillance.

## AGENDA :

### MAI

- **Samedi 30 mai** : ACPG CATM – Congrès des Anciens Combattants – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 30 mai** : APEL Saint Joseph – Marché – Ecole Saint Joseph – Bazouges sur le Loir

### JUIN

- **Jedi 4 juin** : Génération Mouvement – Concours de pétanque – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 6 juin 20h30** : Meeples en folis – Jeux – Hall de motricité – Cré sur Loir
- **Samedi 13 juin** : USBC – Tournoi – Stade – Bazouges sur le Loir
- **Dimanche 14 juin 14h00** : Meeples en folie – Jeux – Hall de motricité – Cré sur Loir
- **Vendredi 19 juin** : Ecole Saint Joseph – Fêtes des prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 19 juin** : Concert la Sportelle – Eglise St-Aubin – 20h30
- **Samedi 20 juin** : Art et Culture – Fête champêtre spéciale 30 ans – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir



- **Dimanche 21 juin** : Les Crins Verts – Portes ouvertes – Cré sur Loir
- **Samedi 27 juin** : Finale du challenge et repas des 150 ans - Société de Boule de Fort Saint-Vincent

- **Bilan des DIA :**

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AC 130	00 ha 10 a 88 ca	SCI APR	16 clos de la Jarrière	GUITTER Coralie et MONCEAUX Aymerick	SELARL Audrey CHANTEUX	145 000.00 €
AD 140	00 ha 08 a 20 ca	LANGLAIS Denis et Sandrine	1 rue du Petit Louvre	/	SAS NOTAIRES DU SUD SARTHE	110 000.00 €

**Tour de tables des commissions :**

**COMMISSIONS 2026-2032 :**

- Gestion des espaces publics : **JEP 04/05 - 19/05 et 28/05**
- Ecole, Enfance, jeunesse : **13/05**
- Associations, fêtes et cérémonies : **20/05 et 21/05**
- CCAS : **06/05**
- Communication : **27/04**
- Finances/R.H. :
- Commerces/Logement/Urbanisme/Santé :

*Fin de la séance à 23h30*